

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District d'Ottawa**

347, rue Preston, bureau 410  
Ottawa, ON K1S 3J4  
Téléphone : 877 779-5559

## Rapport public initial

**Date d'émission du rapport :** Le 3 mai 2024

**Numéro d'inspection :** 2024-1558-0002

**Type d'inspection :**  
Inspection proactive de conformité

**Titulaire de permis :** The Corporation of the County of Hastings

**Foyer de soins de longue durée et ville :** Hastings Manor Home for the Aged,  
Belleville

**Inspectrice principale**  
Cathi Kerr (641)

**Inspector Digital Signature**

**Cathi Kerr**

Digitally signed by Cathi Kerr  
Date: 2024.05.03 14:23:59  
-04'00'

**Autres inspectrices ou inspecteurs**  
Stephanie Fitzgerald (741726)

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 23, 24, 25, 26, 29  
et 30 avril 2024 et 1<sup>er</sup> mai 2024

Les inspections concernaient :

- le registre : n° 00114299 - PCI

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et gestion de la peau et des plaies  
Services de soins et de soutien aux personnes résidentes  
Alimentation, nutrition et hydratation

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District d'Ottawa**

347, rue Preston, bureau 410  
Ottawa, ON K1S 3J4  
Téléphone : 877 779-5559

Gestion des médicaments  
Conseils des familles et des résidents  
Prévention et contrôle des infections  
Prévention des mauvais traitements et de la négligence  
Amélioration de la qualité  
Droits et choix des résidents  
Gestion de la douleur  
Prévention et gestion des chutes

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

### AVIS ÉCRIT : Programme de prévention et de contrôle des infections

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

**Non-respect du paragraphe 23 (4) de la LRSLD (2021)**

Programme de prévention et de contrôle des infections

23 (4) Sauf dans la mesure que prévoient les règlements, le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que le foyer se dote d'un responsable de la prévention et du contrôle des infections principalement chargé du programme de prévention et de contrôle des infections du foyer.

Le titulaire de permis a omis de veiller à ce que le foyer se dotât d'un responsable de la prévention et du contrôle des infections principalement chargé du programme de prévention et de contrôle des infections du foyer.

**Justification et résumé :**

Au commencement de l'inspection, la directrice ou le directeur des soins infirmiers (DSI) a indiqué à l'inspectrice qu'ils n'avaient pas à l'heure actuelle de responsable de la prévention et du contrôle des infections (PCI). Ils avaient récemment embauché quelqu'un qui prendrait le poste de responsable de la PCI à compter de mai.

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District d'Ottawa**

347, rue Preston, bureau 410  
Ottawa, ON K1S 3J4  
Téléphone : 877 779-5559

Ne pas avoir de responsable de la PCI au foyer constituait un risque en matière de contrôle des infections pour les personnes résidentes.

**Sources :** Entretien avec la ou le DSI, description de poste de la coordonnatrice ou du coordonnateur du contrôle des infections. [641]